**Zeitschrift:** Archivum heraldicum : internationales Bulletin = bulletin international =

bollettino internazionale

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 77 (1963)

Heft: 1

Rubrik: Miscellanea

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

dessiné, des comtes d'Oettingen qui portaient vairé d'or et de gueules à l'écusson d'azur, un sautoir d'argent brochant sur le tout <sup>18</sup>). Il est probable qu'une bonne généalogie de la maison d'Oettingen permettrait d'identifier l'autre écu.

Le médaillon de droite (fig. 4) porte les armes de Suède inversées et sommées d'une couronne. Les barres derrière les lions manquent. Ces armes devraient en effet

se blasonner: écartelé, aux I et 4 d'azur à 3 couronnes d'or (Suède), aux 2 et 3 d'or à 3 bandes ondées d'azur, au lion de gueules couronné d'or brochant (Gothie), sur le tout d'or à la gerbe de sable (Vasa) <sup>19</sup>).

Derrière la cruche un écu écartelé d'une bande componnée et d'un lion brochant sur un tranché (fig. 5) n'a pu être encore identifié.

Un dernier écu enfin décore le col de la cruche et porte un lion couronné à la queue fourchée et passée en sautoir; cimier: un vol aux armes (fig. 1). Cet écu non plus n'a pu être identifié car il n'est guère possible de croire que ce soit là l'écu des Limburg <sup>20</sup>), maison dont la femme d'Arnold III était l'héritière, et cela pour deux raisons: le cimier des Limburg est en général la



Fig. 5. Armoiries inconnues

rose des Isenburg et le casque de ces armoiries est le seul sur la cruche à ne pas porter de couronne.

J'espère qu'en voyant ces quelques écus un lecteur érudit pourra compléter les identifications faites avec l'aide de mon ami Paul Adam-Even que je remercie ici.

Les photographies de cet article sont de A. Portianucha, à Genève.

## Miscellanea

Heraldisches Rätsel um eine Glocke. — Im Handel tauchte vor einiger Zeit eine hübsche kleine Glocke auf, die nach unkontrollierbaren Angaben aus dem Puschlav, eventuell

aus dem Veltlin stammen sollte. Stilistisch schien die Glocke am ehesten aus dem 17. Jahrhundert zu stammen. Weder eine Inschrift noch eine Jahrzahl geben Auskunft über Herkunft oder Entstehungszeit der kleinen Glocke. Den einzigen Anhaltspunkt bildet ein kleiner Wappenschild von 17 mm Breite und 19 mm Höhe, der in neun verschiedene Felder aufgeteilt ist. Trotz der Kleinheit des ganzen Wappens und erst recht der einzelnen Felder sind die wesentlichen Teile des Wappens dank der stark ausgeprägten Figuren im Abguss wie in der Photographie deutlich zu erkennen: lediglich Einzelheiten bleiben nicht erkennbar (Abb. 1). So fiel denn der Heraldik die Aufgabe zu, das Wappen zu deuten und das Rätsel um die kleine Glocke etwas zu lüften.

Der unten leicht abgerundete Wappenschild ist zweimal geteilt. Die beiden oberen Reihen sind zweimal gespalten. Die untere Reihe ist durch eine eingeschobene geschweifte Spitze gespalten. Der Schild weist damit insgesamt 9 Felder auf, wobei die Herzstelle überdeckt ist von einem Herzschild, dessen Fuss zum Teil noch in die untere Reihe ragt.



Abb. 1: Unbekanntes Wappen auf einer Glocke (17 mm breit, 19 mm hoch).

<sup>18)</sup> Die Wappenrolle von Zürich, éd. W. Merz et F. Hegi, Zurich 1930, Nº 58.

<sup>19)</sup> A. Berghman, Les supports dans les armoiries de l'Etat de Suède, AHS, Annuaire 1955, p. 7 et suiv. — Les émaux de l'écu sur le tout ont été modifiés par la suite (Spener, op. cit. p. 542).

<sup>20)</sup> Le lion des Isenburg-Limburg apparaît dès 1271 en remplacement de la rose, cf. Tumbült, op. cit., pl. XXXI.



Abb. 2: Wappen des Landes Vorarlberg 1864-1918.

Der Herzschild zeigt eine dreilätzige Kirchenfahne und weist damit in den Bereich der Grafen von Montfort und Werdenberg, ins Rheintal. Ein Vergleich mit den Wappen verschiedener vorarlbergischer Gemeinden und Herrschaften zeigt die Übereinstimmung einzelner Felder und konzentriert die Vermutungen und die weitere Suche auf den vorarlbergischen Teil des Rheintals. Ein Tiroler Gemeindewappenwerk aus der Bibliothek unserer Gesellschaft 1) enthält schliesslich das gesuchte Wappen (Abb. 2) als das frühere Landeswappen von Vorarlberg gemäss Entwurf des Historikers Jos. Bergmann, von Kaiser Franz Joseph 1863 bezw. 1864 genehmigt. Das Land Vorarlberg hat dieses Wappen bis 1918 geführt, um es dann zu ersetzen durch den bisherigen Herzschild, das einstige Wappen der Grafen von Montfort.

Fischnaler beschreibt die neun Felder des Landeswappen von Vorarlberg wie folgt:

- 1. Stadt Bregenz: in Kürsch ein Hermelinpfahl.
- 2. Grafschaft Sonnenberg: in Blau auf goldenem Dreiberg eine goldene Sonne.
- 3. Stadt Feldkirch: in Silber silberne, rot gedeckte Kirche, beseitet von silbernem Schild mit roter Kirchenfahne.
- 4. Stadt Bludenz: in Silber ein aufgerichtetes schwarzes Einhorn.
- 5. Grafen von Montfort (Herzschild): in Silber rote Kirchenfahne mit drei Ringen und drei Lätzen.
- 6. Edle von Ems: in Blau ein goldener, schwarz gehörnter Steinbock.
- 7. Dornbirn: in Rot silberner Balken (Österreich), belegt mit einem grünen, befruchteten Birnbaum auf grünem Boden.



Fig. 1. Taque aux armes Rusillon-Rognon

- 8. Montafon: in Silber zwei gekreuzte schwarze Schlüssel.
- 9. Bregenzerwald: in Silber ausgerissene grüne Tanne.

Für Feldkirch (Feld 3) ist nicht das übliche Stadtwappen (in Silber schwarze Kirchenfahne) aufgenommen, sondern ein redendes Siegelbild nach der Emser Chronik von 1616. In Feld 2, Grafschaft Sonnenberg, sollte der Dreiberg richtigerweise schwarz sein, nicht golden.

Mit der Identifizierung des Wappens lüftet sich ein wenig der Schleier, der bisher die Herkunft der Glocke verhüllt hat. Diese ist mit grösster Wahrscheinlichkeit im Lande Vorarlberg und mit Sicherheit zwischen 1864 und 1918 gegossen worden.

Dr. G. Zeugin.

A propos d'une taque aux armes Rusillon-Rognon. — Lors de travaux de restauration de sa maison située à Yverdon, rue du Lac 26, le propriétaire, M. Albert Rochat, a découvert au premier étage une plaque de cheminée portant deux armoiries, l'une à la grappe tigée et feuillée, l'autre au chevron (fig. 1).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>) Konrad Fischnaler: Die Wappen der Tal-, Stadt-, Markt- und Dorfgemeinden von Tirol und Vorarlberg, Innsbruck 1910.

Ce sont celles de Daniel Rusillon, né en 1670, bourgeois de Belmont et d'Yverdon, et de sa femme, née Isabelle Rognon; les motifs décoratifs permettent de dater cette plaque du début du XVIIIe siècle.

Daniel était le fils de Jacques Rusillon, allié Cordey, de Belmont, reçu bourgeois d'Yverdon en 1663. Les parents d'Isabelle étaient probablement le châtelain François Rognon de Saint-Aubin (Neuchâtel), qui avait épousé Marie Merveilleux, fille de noble David Merveilleux, de Neuchâtel.

La maison en question possède une plaque identique au second étage. Après la mort de Daniel Rusillon, l'immeuble passa à son fils David-François, né en 1708, époux de Marianne Jeanneret, de Vaumarcus. David-François avait été reçu paroissien de Saint-Aubin en 1733 « vu sa bonne conversation... joint au respect de la charité pieuse et exemplaire que feu Monsieur Daniel Rusillon, son père, en son vivant du noble Conseil d'Yverdon a faite en faveur des pauvres de dite communauté... ». Cette agrégation se fit au prix de 600 livres de 4 batz.

En 1777, Marianne Rusillon, née Jeanneret, devenue veuve, partage ses biens entre sa fille Marianne, femme de François-David Pillichody, et son fils Louis-François Rusillon. La maison de la rue du Lac, estimée à 9000 livres, revient à ce dernier. On connaît sa vie mouvementée; condamné à mort pour avoir conspiré avec Georges Cadoudal contre le Premier Consul N. Bonaparte, il obtint que sa peine soit commuée en détention perpétuelle. Enfermé au château d'If, il ne fut libéré qu'en 1814 à la chute de l'Empereur. Cette longue détention fut néfaste à sa situation financière. Aussi, après sa mort survenue en 1821, sa veuve se vit-elle dans l'obligation de vendre ses deux maisons d'Yverdon.

Georges Kasser.

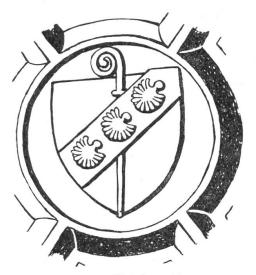


Fig. 1. Clef de voûte aux armes de Vuillafans (?)

Clef de voûte aux armes d'un abbé de Saint-Jean de Cerlier. — Le choeur, seule partie de l'église conventuelle de Saint-Jean qui soit parvenue jusqu'à nous. menaçant de s'effondrer à son tour, a été démonté, pierre par pierre, pour être rebâti sur des fondations solides. Ces travaux ont permis de voir de près le seul document héraldique présent dans ce vieux sanctuaire: une clef de voûte aux armes d'un abbé arborant une barre chargée de trois coquilles (fig. 1). Il s'agit probablement des armoiries de Louis de Vuillafans, abbé cité de 1367 à 1380. La famille franc-comtoise de Vuillafans est originaire du village de ce nom dans le Doubs. Elle porte un écu d'argent à la bande de sable généralement cotoyée de 2 cotices du même, la bande étant chargée, ou non, de trois coquilles d'or. Nous connaissons le sceau de l'abbé de Saint-Jean (1367): une bande simple accompagnée de 2 rinceaux. Bien que la pierre armoriée de Saint-Jean ne soit pas exactement identique au sceau de Louis de Vuillafans, son abbé, il paraît malgré tout justifié de la lui attribuer.

Olivier Clottu.

Ein unbekanntes Ordenswappen. — In der Sammlung Dr. med. Edmund Müller, Beromünster, befindet sich eine Wappenskulptur, die einem Johanniterkomtur von Hohenrain (LU) zugeschrieben wurde. Die 53 × 45 cm messende, polychrome Barockcartouche zeigt geviertet in b. einen sechsstrahligen g. Stern (1 & 4) und in r. eine g. Lilie (2 & 3). Der Schild ist belegt mit einem g-bordierten, achtspitzigen r. Kreuz (sog. Malteserkreuz), das wiederum mit einem g-bordierten b. Herzschild mit g. Triangel belegt ist (Abb. 1).

Herkunft und Zuständigkeit dieses Wappens waren nicht herauszufinden. Einem Hohenrainer oder anderwärtigen Mitglied des Malteser- oder Johanniterordens jedoch kann es nicht angehören, denn:

- 1. es befindet sich nicht unter den bereits bekannten Komturwappen von Hohenrain 1).
- 2. ist das Wappen des Malteserordens ein weisses Malteserkreuz in r.
- 3. wird das Ordenskreuz der effektiven Mitglieder des Ordens (Professritter) je nach dem Rang im Schildhaupt und hinter resp. nur hinter dem Schild geführt, nie aber wie z. B. bei den HochDeutschmeistern des Deutschen Ordens <sup>2</sup>) auf den Schild gelegt.

<sup>1)</sup> Ordensritterl. Heraldik aus der ehem. Johanniter-(Malteser)Kommende Hohenrain. AHS, Jahrb. 1959.
2) Die Deutschordenswappen im ehem. Deutschen Haus zu Hitzkirch. AHS, Jahrb. 1958.

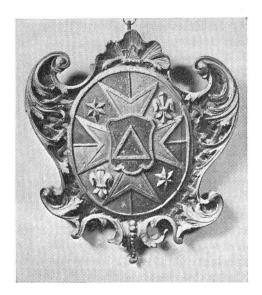


Abb. 1. Umbekanntes Ordenswappen

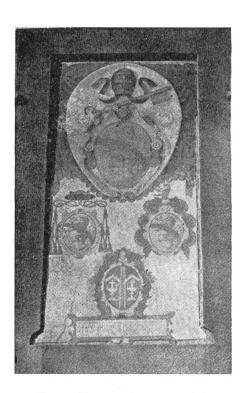


Fig. 1. Fresques aux armoiries du pape Sixte-Quint, de ses petitsneveux et de l'architecte Fontana

4. könnte es höchtens einer Ordensschwester des Malteserordens angehören, welche zu Beginn des 16. Jhdts. das schwebende Malteserkreuz auf das Familienwappen legten. Die Devotionsdamen des Ordens aber führten seit dem 18. Jhdt., also zu einer Zeit, aus welcher diese Cartouche stammen dürfte, wie die Ehren- und Devotionsritter, das ihrem Rang entsprechende Ordenskreuz an einem den Schild umgebenden schwarzen Ordensbande 1).

Es muss daher angenommen werden, dass dieses achtspitzige r. Kreuz mit g. Bord das Emblem eines ausländischen, mir unbekannten Orden sein könnte.

Auch der Eigner dieses gevierteten Wappens, das viellleicht auf eine Herrschaft hinweist, wie auch des Herzschildes konnte nicht ausfindig gemacht werden. Nach Renesse<sup>2</sup>) führen die Franc in b. einen g. Triangel, was möglicherweise auf französische Herkunft der Cartouche schliessen lässt.

Vielleicht wird ein Mitglied unserer Gesellschaft in der Lage sein, über Herkunft und Zuständigkeit dieses seltenen Wappens Auskunft zu geben, was den Wert dieser schön en, heraldischen Holzskulptur noch erhöhen dürfte. F.J. Schnyder, Fahrwangen.

Une vieille fresque cède au progrès routier. — Lorsque Dominique Fontana transféra, en 1586, l'obélisque 3) du cirque de Néron devant la façade de Saint-Pierre, il ne se douta certainement pas qu'un jour une partie de sa maison natale subirait un peu le même sort. En effet, le Conseil communal de Melide a voté, le 31 juillet 1962, un crédit de 4000 fr. pour faire enlever la grande fresque armoriée (Fig. 1) de la maison, passablement modifiée à vrai dire et qui doit être démolie pour élargir la route, où naquit en 1543 le grand architecte. Il a décidé de replacer cette fresque dans la nouvelle école qui doit encore être construite.

La fresque en question est une sorte de réplique du frontispice 4) du volume consacré par Fontana aux constructions de Sixte-Quint, montrant les armoiries de ce pape et de ses petits-neveux, le cardinal Alexandre Darè et Michel, prince de Venafro, ainsi que celles de l'architecte lui-même 5) avec l'inscription: Dominicvs Fontana comes palatinvs eques/avratvs qvi Sixti V pont.max. jvssv obeli/ scvm vaticanvm ad limina apostolo-/ rvm... transtvlit et ere(xit).

Zeininger de Borja.

Deux nouveaux timbres-poste héraldiques français. — Après la reconnaissance de l'indépendance de l'Algérie, la République française ne pouvait plus garder en service les timbresposte 0,05 Oran, 0,15 Alger. L'administration des Postes, continuant la série des blasons des villes de France en typographie polychrome, a émis le 23 juillet 1962 deux nouveaux timbres-

<sup>1)</sup> Über das Wappenwesen bei dem Johanniter-Orden. H.C. von Zeininger: Ritterhausgesellschaft Bubikon, Jahrheft 1944, p. 24.

2) Renesse Théodore: Dictionnaire des Figures Héraldiques. Bruxelles 1903.

<sup>3)</sup> Caligula l'avait fait venir en 39 d'Héliopolis à Rome. Ses hiéroglyphes sont devenues illisibles.

<sup>4)</sup> Une reproduction par exemple dans Ugo Donati, Carlo Maderna architetto ticinese a Roma, Lugano (Banco di Roma), 1957, p. 2.

5) A. LIENHARD, Lo stemma di Domenico Fontana, dans AHS, 1943, p. 36 sq.

poste héraldiques, le 0,05 Amiens et le 0,15 Nevers. Lors de cette émission, des cartes postales en émail relief enluminé ont été imprimées; elles représentent les grandes armes de ces villes et sont destinées à satisfaire les collectionneurs de cartes « maximum » avec le cachet du premier jour d'émission.

0,05 Amiens (Somme). — Blason: De gueules au lierre d'argent, au chef d'azur semé de fleurs de lis d'or.

Ornements extérieurs. — L'écu timbré de la couronne murale à cinq tours crénelées d'or, maçonnée et ouverte de sable, est supporté par deux licornes d'argent posées sur un listel du même, aux retroussis d'azur, chargé de la devise en lettres onciales de sable « LILIIS TENACI VIMINE JUNGOR ». Les décorations au naturel, appendues à la pointe de l'écu, brochant sur le listel:

- au centre: la Légion d'honneur, décret du 2 juin 1948;
- à dextre: la Croix de guerre 1914-1918, arrêté du 24 août 1919;
- à senestre: la Croix de guerre 1939-1945, décret du 2 juin 1948. Fig. 1.

Historique. — La capitale de la Picardie doit son origine à un pont sur la Somme « Samarobriva », centre principal de la tribu gauloise des Ambiens, dont elle a adopté le nom au IVe siècle.

En 1185, Philippe-Auguste, ayant affranchi les habitants de la ville de la dépendance des Comtes, leur donna, pour symbole échevinal, un écu « de gueules plain, au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or ». Les artistes du Moyen Age aimaient rompre la monotonie des surfaces planes et représentèrent le champ plain du blason d'Amiens orné d'arabesques, appelées en héraldique « diapré ». L'usage de représenter ainsi le blason se continua, et ces ornements devinrent des feuillages comme il arriva au blason de même aspect d'une famille picarde d'Ailly, qui posséda la vidamie d'Amiens et qui orna le champ de son écu de branches d'alisier. Le blason d'Amiens eut d'abord son champ orné de branches d'osier (« vimen », que l'on retrouve dans le mot vimine de la devise), puis de branches d'alisier (en hommage à son Vidame) et enfin se stabilisa sous forme de bran-



Fig. 1. Amiens

ches de lierre. Les branches de lierre concrétisent l'attachement et l'union constante de la Ville à la Couronne, ainsi que l'indique la devise latine accordée par Louis XI, lorsqu'il reprit la ville au duc de Bourgogne. « Un osier (dans le sens du lien) puissant m'unit aux lis ». Les licornes, symbole de la pureté, confirment la sincérité de cette intention.

**0,15 Nevers** (Nièvre). — Blason : D'azur, semé de billettes d'or, au lion du même, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.

Ornements extérieurs. — L'écu timbré de la couronne murale à trois tours crénelées d'or, maçonnée et ouverte de sable, est soutenu par deux branches de chêne à dextre et de laurier à senestre, de sinople fruitées d'or, croisées en pointe en sautoir. La croix de guerre 1939-1945 à l'Ordre de l'Armée, au naturel, est appendue à la pointe de l'écu, brochant sur la croisure des branches. Fig. 2.

Historique. — Nevers existait avant la conquête romaine, et eut, dès 517, un évêché. A partir de 987 la ville eut des comtes héréditaires, qui formèrent la première Maison de Nevers.

Il faut attendre l'usage du sceau destiné à sceller les actes, pour connaître le blason de cette Maison. La dernière héritière des premiers comtes, Agnès de Nevers, épousa Pierre de Courtenay de la Maison capétienne. Elle eut pour fille et héritière en 1192, Mahaut I<sup>er</sup>, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre. Le contre-sceau de la comtesse Mahaut, en 1223, porte un lion sur champ billeté (Arch. nat. D.D. 867 bis). Un autre sceau de 1234 représente la comtesse à cheval. (Arch. de l'Yonne, D.D. 868 bis.)



Fig. 2. Nevers

La ville de Nevers porte depuis le Moyen Age les armes de ses premiers comtes, qui sont représentées sur de nombreux monuments et documents; sceau de la Prévôté de Nevers des XIIIe, XIVe et XVe siècles (Arch. départementales). Jetons frappés en 1512 - Sculpture de la Porte du Croux, 1593 - Manuscrits de l'Oratorien Pierre de la Planche de 1640 et 1669 - Sceau de 1694 (Arch. nat., D.D. 5713).

La ville de Nevers porte, appendue à son blason, la croix de guerre 1939-1945 à l'Ordre du Corps d'Armée, par décision ministérielle nº 78 du 11 novembre 1948, hommage rendu au courage de ses habitants, qui subirent les représailles de l'ennemi et les bombardements alliés de la libération.

Robert Louis dessinateur héraldiste des Services officiels.

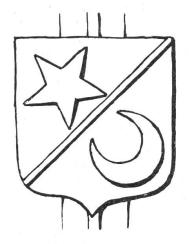


Fig. 1. Armoiries Petitpierre

Armoiries de familles vaudoises: Petitpierre. — La ferme du domaine de Graberet, à Donneloye, possède une clef de voûte armoriée de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'écu en accolade porte un filet en barre accompagné d'une étoile et d'un croissant ouvert vers le filet (fig. 1). Ce sont là les armes de la famille Petitpierre, originaire de Couvet (Neuchâtel), communière de Donneloye dès 1682. Olivier et Charles († av. 1732), père et fils, notaires tous deux, furent châtelains de Donneloye et Mollondin pour LL.EE. de Berne. Nous ne savons auquel des deux attribuer la pierre sculptée.

Les armoiries Petitpierre portent traditionnellement un croissant accompagné d'une ou plusieurs étoiles; la branche de Donneloye les sépare d'un filet. Jeanne-Marie, fille d'Olivier et sœur de Charles, alliée en 1697 au Dr Jean-Jacques Rosselet de Neuchâtel, décore son contrat de mariage d'un écu, identique à celui de Graberet, dont le champ est d'azur et les meubles d'or. Les héraldistes et généalogistes Clavel de Ropraz et Olivier dotent Ursule, sœur de Jeanne-Marie, femme de Gabriel Bise, de Moudon, seigneur de Treytorrens, d'armes analogues, le filet étant toutefois remplacé

par une barre. La famille Petitpierre de Donneloye paraît s'être éteinte dans la première moitié du XVIIIe siècle; elle appartenait à la même branche que les Petitpierre reçus bourgeois internes de Neuchâtel en 1696, qui furent créés plus tard comtes de Wesdehlen.

Olivier Clottu.

# Chronique internationale

Le sixième Congrès international d'Héraldique et de Généalogie. — Ce congrès s'est tenu du 8 au 14 septembre 1962 à Edimbourg (Ecosse) réunissant plus de deux cents participants, venus de quelque vingt-cinq pays de tous les continents.

Ouvert dans la grande salle du Parliament Hall, par le Duc de Hamilton, son président, il s'est poursuivi au milieu de réceptions quotidiennes, soit dans le château royal, soit dans diverses salles des bâtiments officiels d'Edimbourg et de Glasgow: festivités souvent pittoresques, toujours fastueuses et fort réussies. Diverses expositions avaient été spécialement organisées dont celle des trésors héraldiques de la collection Burrell, à Glasgow. Cet ensemble est un témoignage de la toujours vivante hospitalité écossaise dont le secrétaire général, baron Gayre of Gayre, doit être remercié et félicité.

En matière armoriale — la seule dont on puisse parler ici — on retiendra la brillante improvisation du Capitaine Ian Moncreiff, Albany herald, sur les origines héraldiques, les communications de M. Scheffer sur la législation héraldique en Suède, de M. Pine sur la comparaison de la législation héraldique en Ecosse et en Angleterre: deux des rares pays où l'usage des armoiries fait l'objet d'une réglementation stricte, ce qui, en Angleterre, n'empêche pas cependant 50 000 blasons d'être illégalement portés.

Malheureusement l'inobservation des horaires, l'oubli des délais — il est vrai trop courts — accordés aux conférenciers, l'adjonction de communications hors programme, n'ont permis ni de présenter les autres communications au jour prévu, ni les échanges de vues, comparaisons, discussions sur les sujets traités. Espérons que les actes imprimés du Congrès, publieront les communications omises.

Ce défaut dans l'organisation matérielle du travail a trop diminué l'efficacité de cette brillante rencontre internationale pour qu'il ne soit pas souhaitable qu'à l'avenir l'observation de règles strictes permette une réussite complète et des résultats effectifs.